
11 JUIN 2026 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc SAUTERAU, René POUILLE, Danièle DELMOTTE, Denis BICHARD, Martine CONSTANT, Jean-Jacques BEAUMONT, Christelle CHAMPOMMIER, Emilie BOUSCAVERT, Maryline DA SILVA, Gaëtan MÉLON.

Absents Excusés : Michel FLORENTINO, Thomas PICANDET, Céline DUREL, Margaux PIQUELLE, Damien LABRE.

Procuration : Michel FLORENTINO à Jean-Marc SAUTERAU, Thomas PICANDET à Martine CONSTANT, Céline DUREL à Denis BICHARD.

Secrétaire de séance : Madame Danièle DELMOTTE.

Le compte rendu n° 3 de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026 est approuvé par 13 voix.
Avis favorable à l'unanimité pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : La Prade. Aménagement du poste de pêche.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 – Travaux d'aménagement d'un terrain multisports : consultation des entreprises.

Vu le projet de terrain multisports,

Vu les demandes et accords de subventions de l'Etat (DETR), de l'Agence Nationale du Sport et de la Région,

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain multisports et considérant les estimatifs établis, une mise en concurrence par procédure adaptée doit être engagée.

Le cahier des charges sera établi à partir des désignations suivantes :

*Détail des travaux préparations et terrassements.

*Plateforme.

*Terrain multisports.

*Installation.

*Revêtements intérieurs.

*Revêtements extérieurs.

*Prestations Supplémentaires Eventuelles et Options de fournitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence.

Délibération

2 – Etang communal de la Prade : étude pour dossier de renouvellement d'autorisation.

La nouvelle demande doit permettre après analyse du contexte et des débits de proposer des solutions d'améliorations en termes d'hydrologie en tenant compte de la problématique de l'état des masses d'eau. Le cas échéant il s'agit de disposer du dossier de renouvellement de l'autorisation en fonction des orientations définies.

L'étude doit tendre vers une réponse à la problématique générale suivante :

Comment aménager et/ou gérer le site afin de le rendre le moins impactant possible sur le système hydrologique à l'étiage notamment et/ou écologique.

L'ensemble des réflexions doit prendre en compte la période d'étiage définie par le Contrat Territorial Hautes Vallées du Cher (CT HVC), soit du mois de Mars jusqu'au mois d'Octobre.

Le maître d'ouvrage souhaite un diagnostic du fonctionnement hydrologique, de l'influence sur la masse d'eau et les usages du plan d'eau.

L'étude de diagnostic révélera des problématiques ou des formalités. Elle permettra de proposer des scénarios d'aménagements envisageables, justifiables et adaptés aux enjeux, dans le but de rétablir au mieux la transparence hydrologique et/ou écologique.

L'objet du cahier des charges est établi en trois axes :

- 1- Diagnostiquer l'état de fonctionnement du plan d'eau de « La Prade » et ses impacts sur le milieu naturel en tenant compte des aménagements en cours sur la zone humide amont (suivie par le CEN Auvergne).
- 2- Définir des solutions pour réduire au maximum son impact sur la masse d'eau en prenant en compte la réglementation et les contraintes du site.
- 3- Elaborer un dossier de demande renouvellement de l'autorisation du plan d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour:

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager les consultations nécessaires.

Délibération

3 – Conseil Départemental : demande de subvention au titre des amendes de police 2026 (mur chemin de ronde).

Les travaux d'aménagement de secteurs préalablement identifiés (projet de mise en sécurité d'un site) peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Site retenu :

Montant des travaux :

Subvention du Conseil Départemental : 7 500 € (plafond)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès des services du Département.

Délibération

4 – Services techniques : acquisition et cession de véhicules.

Le Garage du Prieuré (63) a remis une proposition de fourniture de véhicule d'occasion :

-Renault Trafic : 8 333.33 € HT soit 10 000.00 € TTC.

Le Garage du Prieuré (63) a remis une proposition de reprise d'un véhicule communale :

-Citroën Berlingo : 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-De retenir les propositions du Garage du Prieuré dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

5 – Logements communaux : rénovation d'un appartement (bâtiment 8 rue G Brassens).

La société Jérôme RAYNAL a remis une proposition de travaux de rénovation concernant un logement situé (appartement numéro 4) 8 rue Georges BRASSENS, soit 10 918.81 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-De retenir la proposition de la société Jérôme RAYNAL dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

6 – Territoire d'Energie : convention de financement de travaux d'éclairage public (avenue de la Combraille – rue de la Chapelle).

Territoire d'Energie a transmis à la commune un devis estimatif concernant des travaux d'éclairage public (avenue de la Combraille et rue de la Chapelle).

Le montant de la dépense s'élève à 19 000 € HT, ce qui laissera à la charge de la commune un fonds de concours de :

19 000 € HT X 0.60 = 11 402.16 € (Ecotaxe TTC comprise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-De retenir la proposition de Territoire d'Energie dans les conditions ci-dessus référencées.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

Délibération

7 – Enduro pêche 2026 : remise de bons d'achats.

Les tarifs (portés au règlement) doivent être approuvés par délibération :

*Enduro : 100 € par équipe.

-Bons d'achat remis (valables chez les artisans et commerçants de Montaigut-en-Combraille) :

*2X180 €

*2X150 €

*2X100 €

*2X80 €

*2X60 €

*2X40 €

Total : 1 220 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'approuver les conditions de tarifs et de bons ci-dessus référencés.

Délibération

8 – Pavoisement : fourniture de drapeaux, pavillons, écussons et plaques de devise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une commande de pavillons, drapeaux, écussons portes drapeaux, plaques de devise pour le pavoisement des bâtiments communaux.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

14 – Zone de la Prade : aménagement du poste de pêche. (point ajouté à l'ordre du jour)

La société SOLCREA a remis une proposition de terrassement et d'enrochement pour un montant total HT de 1 380.00 € soit 1 656.00 € TTC.

La société SOLCREA a également remis une offre concernant l'arrachage et l'évacuation d'une haie de thuyas pour un montant total HT de 580.00 € soit 696.00 € TTC.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

-De retenir la proposition de la société SOLCREA dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Recensement 2027 : désignation d'un coordonnateur communal.

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Le Conseil Municipal est tenu de désigner avant le 26 juin 2026, le coordonnateur communal responsable de la préparation et du suivi administratif de la collecte du recensement.

Le coordonnateur sera nommé par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire souhaite proposer Michaël BARÉ, Secrétaire Général, coordonnateur communal pour le recensement 2027. Il sera assisté de Madame Florence SANCIAUME, Adjointe Administrative Principale première classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à désigner le coordonnateur communal dans les conditions de délais ci-dessus référencées.

Délibération

10 – Recrutements contractuels pour accroissement d'activité (création de poste non permanent).

Considérant les projets municipaux et les besoins en services notamment sur la période estivale, il apparaît nécessaire de prévoir le recrutement d'agents contractuels dans la limite de 12 mois à compter de la présente délibération.

Grade :

Adjoint Technique Territorial.

Période concernée :

Du 29 juin 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

Durée maximale hebdomadaire de travail à temps complet ou non complet :
35/35e

Rémunération mensuelle :

Avec prise en compte des congés payés sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De fixer les conditions de recrutement selon les éléments ci-dessus référencés.
- Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2026.

Délibération

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11 – Travaux d'aménagement d'un terrain multisports : autorisation d'urbanisme.

Le projet d'aménagement d'un terrain multisports doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer la demande d'urbanisme.

Délibération

12 – Aliénation d'un délaissé de chemin rural (La Danne) : acte administratif.

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 décembre 2023,
- Vu le procès-verbal de délimitation et de bornage,
- Vu l'arrêté municipal du 27 juillet 2021 prescrivant la période d'enquête publique,
- Vu les conclusions du Commissaire enquêteur.

-Vu la délibération du 30 août 2021 autorisant le déclassement et les opérations administratives pour un montant total de 339 € :

Monsieur Sébastien PALLARES et Madame Julie PERRONIN souhaitent acquérir une dépendance de chemin rural au lieu-dit « La Danne » au droit de leur propriété cadastrée B n°821 afin de régulariser en partie une possession déjà existante.

Le document d'arpentage établit une parcelle cadastrée B 1167 d'une superficie de 113 m².

Compte tenu des opérations similaires réalisées ces dernières années sur la commune, le bien peut être estimé à la vente pour un montant de 3 €/m².

Il sera proposé au Conseil Municipal :

-D'autoriser Monsieur René POUILLE, Adjoint, à signer l'acte authentique présenté.

Délibération

13 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

Droit de Prémption Urbain (zone U) :

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
B 1129 La Prade	CC « Pays de Saint-Eloy »	Non préempté 07/05/2026
A 764 / A 768 / A 769 9 / 11 rue Sous les Toits	Valérie BICHARD	Non préempté 04/06/2026

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

14-Zone de la Prade : aménagement du poste de pêche.

La société SOLCREA a remis une proposition de terrassement et d'enrochement pour un montant total HT de 1 380.00 € soit 1 656.00 € TTC.

La société SOLCREA a également remis une offre concernant l'arrachage et l'évacuation d'une haie de thuyas pour un montant total HT de 580.00 € soit 696.00 € TTC.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

-De retenir la proposition de la société SOLCREA dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

INFORMATIONS

*SICTOM : Pour ce qui concerne la gestion de la collecte dans le secteur de la rue du BOULVAL et de la rue Maurice PRADON, en accord avec le Syndicat, des bacs de regroupement supplémentaires seront installés place de Eperonniers. Les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer dans de bonnes conditions, pourront bénéficier de l'intervention d'un agent communal le samedi matin.

- *Cantine : Un contrôle de la structure a été réalisé le 11 juin 2026 par les services de Madame la Préfère (services vétérinaires). Un rapport de mise en demeure sera adressé à la commune avec la liste des points techniques à corriger.
- *Comité de Jumelage : Refus de la communauté de communes du Pays de Sait Eloy concernant le prêt d'un mini bus. Le véhicule est en effet mobilisé pour un autre évènement au même moment.
- *Conseil Départemental : Le service des routes a planifié ses prochaines interventions sur la commune à compter du 02 juillet (reprise en bi couche du secteur cimetière giratoire.
- *Association des Maire Ruraux : L'Assemblée Générale extraordinaire pour l'élection du future Président doit se tenir le 23 juin 2026.
- *Centre Communal d'Action Sociale : Mise à jour du registre canicule.
- *Présentation d'une maison à vendre proposée dans un secteur peu sollicité (rue Porte Montmarault).
- *Pays de Saint-Eloy : Présentation des services et de l'organisation de la collectivité, le 03 juillet 2026.
- *Mise en place de la nouvelle gouvernance du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.
- *GRDF : Courrier de félicitations du Délégué Territorial David PINHEIRO suite au renouvellement des conseils municipaux.
- *Conseil Départemental : Danièle DELMOTTE est désignée référente de la commune pour l'animation foncière agricole.
- *Eclairage Public : Lecture de la réponse faite à un administré contestant l'extinction de l'éclairage public.
- *SDIS 63 : Nouveau Conseil d'Administration.
- *Région : Courrier de félicitations suite au renouvellement des conseils municipaux.
- *Comité de Jumelage : Voyage dans la Creuse le 27/06/2026.
- *Election Présidentielle 2027 : Sollicitation de parrainage.
- *Conseil Départemental : Présentation du forum des aides aux territoires proposé le 18/06/2026 à destination des élus et des agents.
- *Communication sur la prévention des cambriolages.
- *CADA SAINT-ELOY : Présentation du forum des réfugiés (75 jeunes / 15 dans les Combrailles).
- *Communication estivale : Réalisation d'un prospectus « L'été à MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE ».
- *EDU RENOV : Réunion le 06/07/2026 en visioconférence concernant le projet de rénovation de l'école.
- Prochain conseil municipal le 23 juillet 2026.